

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
du jury du concours d'éducateur de jeunes enfants
- session 2010 -

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Sessions	Postes	Admis à concourir	Candidats domiciliés hors Ile-de-France	Présents à l'écrit (absentéisme)	Présents / poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
2000	140	230	29%	206 (10,50%)	1,47	170 (8,00)	154	127 (10,00)
2001	110	314	46%	273 (13,06%)	2,48	134 (9,5)	124	104 (10,00)
2002	110	377	47%	337 (11%)	3,06	175 (10,50)	166	110 (11,50)
2003	150	511	62%	433 (15%)	2,89	231 (9,00)	227	148 (12,00)
2004	170	480	57%	402 (16,25%)	2,36	237 (9,00)	231	170 (11,17)
2005	200	469	45%	379 (19,19%)	1,90	260 (9,00)	254	200 (10,50)
2006	150	485	52%	408 (15,88%)	2,72	219 (9,00)	216	150 (11,33)
2007	200	543	51%	484 (10,87%)	2,42	316 (10,00)	310	200 (12,33)
2008	250	560	48,57%	496 (11,43%)	2,24	344 (9,00)	302	249 (9,75)
2010	326	793	50,06%	681 (14,12%)	2,09	402 (9,00)	398	326 (10,50)

Depuis la session 2006, on observe une augmentation régulière tant du nombre de postes que du nombre des inscrits.

La session 2010 s'avère en conséquence moins sélective que les trois dernières sessions.

La proportion des candidats inscrits domiciliés hors Ile-de-France (50,06%) est en augmentation par rapport à celle de la session précédente, exposant à nouveau les collectivités du ressort du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, dont les déclarations de postes déterminent le nombre de postes ouverts au concours, au risque de ne pas pourvoir tous ces postes : nombreux sont en effet les candidats domiciliés hors Ile-de-France qui, devenus lauréats, ne postulent pas les postes proposés en petite couronne.

Il convient toutefois de souligner que la session 2010 de ce concours est organisée par convention entre les centres de gestion de l'inter-région Ile-de-France Centre, ce qui contribue à la hausse du nombre de candidats domiciliés hors Ile-de-France.

Les candidats appartiennent très majoritairement à la tranche des 21 à 30 ans (44,51%).

12 candidats seulement au total sont de sexe masculin (11 en 2008).

10,72% des inscrits ont déclaré n'avoir suivi aucune préparation au concours, pourcentage en forte baisse par rapport aux deux dernières sessions (20,18% en 2008 - 43% en 2007).

260 candidats, soit 32,79% des inscrits, ont fait connaître qu'ils ont bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, pourcentage en augmentation au regard des sessions précédentes (25,36% en 2008 et 24,27% en 2007).

Enfin, 433 des inscrits (54,60%) se sont préparés personnellement (contre 51,96% en 2008 et 28,73% en 2007).

II- LES RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A- Les indicateurs du niveau des candidats

Les notes s'échelonnent de **0 à 18,00** (de 2,00 à 18,00 en 2008).

La plupart des indicateurs traduisent une **baisse du niveau** par rapport aux deux sessions précédentes :

- la moyenne de l'épreuve : **9,74** (10,17 en 2008, 10,88 en 2007, 9,39 en 2006) ;
- le nombre de **notes égales ou supérieures à 10,00** : **325**, soit **47,72% des présents**, contre 57,06% en 2008, 65,29% en 2007 et 44,12% en 2006 ;
- le nombre de **notes égales ou supérieures à 12,00** : **195**, soit **28,63%**, contre 35,88% en 2008, 41,12% en 2007, 28,43% en 2006 ;

Toutefois, la proportion de notes éliminatoires est en légère baisse par rapport à la session précédente : **23 candidats (3,38% des présents)** obtiennent une **note inférieure à 5,00**, contre 19 (3,83%) en 2008, 7 (1,45%) en 2007 et 17 (4,17%) en 2006.

B- Les signes distinctifs

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury examine deux copies signalées par leurs correcteurs :

- l'une comporte la mention "Ville d'Antibes" dans le timbre ;
- l'autre comporte une signature ("Mlle X, EJE") et un paraphe illisible.

Le jury décide de ne pas annuler les copies mais demande que les candidats en cause soient avertis par courrier du risque encouru.

C- La fixation du seuil d'admissibilité

L'application du ratio traditionnel de 1,5 candidat admissible pour 1 poste se traduirait compte tenu des **326 postes** à pourvoir par un nombre théorique de 490 admissibles, soit un seuil à 7,50 qui rendrait de fait 499 candidats admissibles compte tenu du nombre de candidats ex aequo.

Ce seuil serait excessivement bas et rendrait admissibles des candidats dont les correcteurs ont souhaité qu'ils ne le soient pas en leur attribuant des notes d'écrit nettement inférieures à la moyenne.

Aussi, le jury, dans la continuité des sessions précédentes qui n'ont vu le seuil d'admissibilité s'abaisser à 8,00 qu'en 2000 compte tenu du fait que cette session comportait pour la première fois une épreuve écrite de rapport alors mal connue de la plupart des candidats, décide de fixer à **9,00** le seuil d'admissibilité afin de garantir la qualité des recrutements futurs sans compromettre le pourvoi d'un maximum de postes. Le 26 mars 2010, le jury décide ainsi de déclarer **401 candidats admissibles**.

Compte tenu du jeu des coefficients, un candidat qui n'aurait obtenu que la note de 9,00 à l'écrit (coefficient 1) devra obtenir au moins 10,50 à l'oral (coefficient 2) pour atteindre une moyenne générale de 10,00.

► Le 13 avril 2010, le jury s'est réuni afin de prononcer l'admissibilité d'un candidat qui, après rectification d'une erreur matérielle dans le calcul de sa note après harmonisation des corrections, a obtenu une note supérieure au seuil d'admissibilité fixé à 9,00 par ce même jury lors de sa réunion du 26 mars 2010. **En conséquence, 402 candidats sont déclarés admissibles.**

D- Le profil des candidats admissibles

Parmi les 681 candidats présents à l'écrit, 34,21% déclarent une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT (26,41% en 2008), 135 sont admissibles et représentent 33,58% des admissibles (24,13% en 2008).

372 des candidats présents, soit 54,63%, disent s'être préparés personnellement (50,6% en 2008) : 220 d'entre eux sont admissibles, soit 54,73% (52,33% en 2008).

Sur les 12 candidats présents de sexe masculin, seulement 5 sont admissibles.

III- LES RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

398 des 402 candidats admissibles se sont présentés à l'oral (soit un absentéisme de 1%, bien plus faible qu'à la session précédente où il s'était élevé à 12,61%)

Les notes s'échelonnent de **5,00 à 20,00**, cette dernière note étant obtenue par quinze candidats.

Tous les indicateurs traduisent une **hausse du niveau** des candidats à l'oral :

- la **note moyenne** obtenue par l'ensemble des candidats présents s'élève à **13,77**, en hausse d'environ ½ point par rapport à 2008 (13,15), et quasiment identique à la moyenne 2007 (13,67), sans que le niveau s'éloigne significativement de ceux observés en 2006 (12,66), 2005 (13,38) et en 2004 (13,51).

- **328 candidats, soit 82,41% des présents, obtiennent 10,00 ou plus** (73,84% en 2008, 83,55% en 2007, 75% en 2006, 79% en 2005).

Sur les 53 candidats admissibles avec une note de 9,00 à l'écrit (seuil d'admissibilité), 37 (69,81%) obtiennent une moyenne générale supérieure à 10,00, dont 14 une moyenne égale ou supérieure à 14,00.

Fixation du seuil d'admission :

Le pourvoi des **326 postes** ouverts au concours place à **10,50** le seuil d'admission.

Sur les **326 admis**, 113 candidats, soit 34,66% (24,07% en 2008) des admis, ont bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT. Ainsi, 34,21% des 233 candidats présents à l'écrit préparés par le CNFPT sont admis (45,80% en 2008).

Les 5 hommes déclarés admissibles sont tous admis (3 admis en 2008).

On observe également que 164 admis, soit 50,31%, sont domiciliés hors Ile-de-France (46,59% en 2008), ce qui confirme les craintes quant au pourvoi des postes.

IV- EVALUATION FINALE

A- L'épreuve écrite de rapport

Le sujet de l'épreuve écrite portait sur "l'éveil sonore et musical de tout-petits".

Le dossier comprenait, outre la "commande", 5 documents comptant au total 20 pages.

Les membres du jury correcteurs de l'épreuve soulignent que les candidats éprouvent fréquemment des difficultés à se situer dans le contexte : trop souvent, les parents ou l'équipe sont totalement oubliés, preuve d'une inaptitude à se projeter dans les missions de l'éducateur de jeunes enfants.

Les correcteurs déplorent que l'orthographe et la syntaxe soient trop souvent négligés et que les règles formelles de présentation (timbre, destinataire, objet, titrage et numérotation des parties et sous-parties) ne soient pas toujours maîtrisées.

En outre, les documents 1 et 2, qui contenaient de nombreuses informations utiles au traitement du sujet, ont parfois été indûment "copiés-collés". Le jury tient à rappeler que cette technique n'est pas acceptable et conduit à l'attribution de notes basses parfois éliminatoires.

Enfin, l'inachèvement de nombreuses copies, de même que l'accumulation en fin de copie de fautes d'orthographe et de syntaxe inexistantes dans le reste de la copie traduisent un manque de maîtrise du temps de l'épreuve.

On retrouve ainsi dans nombre de copies les mêmes insuffisances des candidats que dans l'épreuve de même type du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

B- L'épreuve orale d'entretien

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury a adopté la **grille d'entretien** suivante, inchangée par rapport à la session précédente, qui a permis de conduire les entretiens de bonne façon.

I- Présentation du parcours et projet professionnel	3 min	3 points
II- Conception de la fonction et positionnement	13 min	12 points
III- Connaissances de l'environnement territorial et professionnel	4 min	3 points
Motivation	Tout le long de l'entretien	2 points

- Présentation du parcours et du projet

Le jury souligne que certains candidats ne préparent pas la présentation de leur parcours et de leur projet et paraissent totalement ignorants de la nature même de l'épreuve. D'autres laissent une impression gênante de discours appris par cœur qui nuit à la qualité de leur prestation. Toutefois, des candidats tout récemment diplômés parviennent à valoriser intelligemment leur formation, leurs stages et, parfois même leurs activités antérieures au diplôme. A l'inverse, des professionnels expérimentés omettent de faire valoir leur motivation initiale et l'expérience professionnelle précédant leur affectation actuelle.

- Conception de la fonction et positionnement

Les jurys ont très largement formulé des questions sous forme de mises en situation professionnelle. Si les questions portant sur les projets mis en place par les candidats font l'objet de réponses détaillées traduisant une bonne maîtrise professionnelle, les questions impliquant une réflexion sur le rôle et le positionnement de l'éducateur de jeunes enfants donnent fréquemment lieu à des réponses insuffisantes. Il convient ainsi d'attirer l'attention des candidats sur le fait que, alors même que les conditions d'exercice de leur métier ne leur permettraient ni de conduire des projets ni d'assumer des fonctions différentes de celle d'un auxiliaire de puériculture, ils doivent être capables de se projeter clairement dans les missions confiées au cadre d'emplois postulé.

Les jurys, enfin, ont valorisé l'enthousiasme authentique dont certains candidats font montre pour l'exercice du métier d'éducateur de jeunes enfants.

- Connaissance de l'environnement institutionnel et professionnel

Les questions institutionnelles portant sur les collectivités territoriales sont généralement maîtrisées, mais de graves lacunes sur l'environnement professionnel sont souvent constatées.

En conclusion de ses travaux, le jury fait part de sa préoccupation quant à l'évolution du métier d'éducateur de jeunes enfants : trop souvent, les candidats paraissent davantage mus par une volonté de devenir rapidement directeurs d'établissement qu'authentiquement intéressés et concernés par le développement de l'enfant.

Fait à Pantin, le 7 juin 2010
La Présidente du jury

Catherine BADIN,
Puéricultrice cadre supérieur territorial de santé
au Conseil général du Val-de-Marne